



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan de Relance Rénovation énergétique des Bâtiments

Compétitivité, innovation, souveraineté,
Emploi et écologie

Été 2021

DOSSIER DE PRESSE





« **Le plan de relance est un coup d'accélérateur inédit pour la rénovation énergétique des bâtiments, qu'il s'agisse des bâtiments publics de l'État et des collectivités, des logements sociaux comme ceux de tous les particuliers avec l'aide MaPrimeRénov', ou des locaux au travers des TPE et PME.**

Aujourd'hui, le plan de relance permet déjà de **rénover 400 bâtiments et plus de 13 300 logements** grâce à **183 M€ de subventions** déployées dans tous les territoires de la région Centre-Val de Loire. Avec ces soutiens massifs qui vont générer **250 M€ de travaux**, la filière du bâtiment va se structurer et se professionnaliser de façon accélérée en faveur de constructions plus écologiques et en créant des **emplois locaux**. Il s'agit ainsi de répondre aux grands enjeux de la rénovation énergétique :

- **enjeux climatiques** : l'isolation du bâti et la conversion à un mode de chauffage renouvelable permettent de contribuer à la baisse des émissions de CO₂, mais aussi de mieux lutter contre les canicules ou les pointes de froid ;
- **enjeux environnementaux** : la rénovation énergétique permet de réduire l'exploitation de ressources énergétiques limitées ;
- **enjeux sociaux** : la rénovation vise le traitement des passoires thermiques et l'éradication en 10 ans des chaudières fioul ; elle contribue à la réalisation d'économies d'énergie et donc d'économies sur les factures des ménages et aussi à leur confort du quotidien.

Le plan de relance est aussi une étape clé dans la mise en oeuvre de certaines propositions de la **Convention citoyenne pour le climat**, reprises dans le **projet de loi Climat et Résilience**. »

Régine Engström
Préfète de la région Centre-Val de Loire

Le plan France Relance : la transition écologique comme objectif stratégique

L'écologie au cœur du plan France Relance

Doté de 100 milliards d'euros, soit 4 fois plus que le plan de 2008 mis en place pour répondre à la crise financière, le plan France Relance fait de la transition écologique un objectif stratégique en consacrant 30 milliards d'euros exclusivement aux investissements verts. Cela répond à deux objectifs :

- décarboner notre économie en réduisant nos émissions de carbone de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990 ;
- soutenir nos secteurs d'avenir en misant sur les technologies vertes (hydrogène, recyclage, biocarburants...).

Le plan de relance est aussi une réponse aux attentes des Français exprimées par la Convention citoyenne pour le climat, la rénovation thermique des bâtiments y occupant une place majeure. En effet, le bâtiment représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre et la précarité énergétique touche de nombreux ménages. Rénover énergétiquement l'habitat c'est allier confort d'usage, baisse des factures d'énergie et transition écologique.

6,7 milliards d'euros pour rénover les bâtiments

Le plan de relance consacre **6,7 Md€ à la rénovation énergétique** des logements privés et des logements sociaux, des locaux de TPE/PME, des bâtiments publics de l'État et des collectivités.

- **Logements privés** : le plan de relance rehausse le budget du dispositif MaPrimeRénov' de 2 Md € sur 2021-2022. Afin d'améliorer le financement des travaux très lourds de rénovation, des moyens exceptionnels sont mobilisés pour accélérer le traitement des passoires thermiques au moyen de rénovations globales.
- **Logements sociaux** : le plan de relance consacre 500 M€ pour leur rénovation thermique et leur restructuration lourde. Il s'agit aussi de faire émerger des solutions françaises de rénovation énergétique « standardisées » très performantes pour des ensembles de logements. Des subventions seront octroyées aux organismes HLM, aux collectivités ou aux maîtres d'ouvrage d'insertion (associations, etc.) pour que le parc de logement social atteigne les standards les plus élevés.
- **TPE/PME** : France relance mobilise 200 M€ pour aider les TPE/PME à rénover énergétiquement leurs locaux.
- **Bâtiments publics** : les écoles, universités et bâtiments de l'État représentent une part importante de l'immobilier en France : 100 millions de mètres carrés. Par souci d'exemplarité, souligné par la Convention citoyenne pour le climat, une rénovation thermique de ces bâtiments est donc nécessaire.

Le plan de relance consacre 4 Md € à leur rénovation :

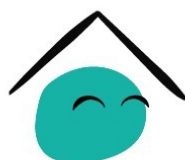
- 300 M€ sont délégués aux régions pour rénover les lycées notamment ;
- les universités et laboratoires de recherche bénéficient de moyens du plan de relance sur appel à projet ;
- les bâtiments de l'État (par exemple : casernes de police et de gendarmerie, palais de justice, préfectures) ;
- pour les bâtiments des communes et départements (écoles, collèges, équipements sportifs, etc), des dotations de l'État, gérées au niveau local par les préfets, aident les collectivités à financer leurs projets.

Plus de 2 Md € sont par ailleurs dédiés à la rénovation énergétique des EHPAD et des hôpitaux dans le cadre du Ségur de la santé.

Les différents outils de la relance pour la rénovation thermique des bâtiments

Ma Prime Rénov'

Prime à la rénovation des logements privés



maprimerenov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

C'est quoi ?

En remplaçant le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) par MaPrimeRénov', il s'agit d'**amplifier et d'accroître l'efficacité des aides** à la rénovation énergétique des logements privés : soutiens accrus à la **rénovation globale**, à la rénovation du parc locatif privé, des copropriétés, aux **rénovations très performantes** et à la **résorption des passoires énergétiques**. Les efforts dans ce domaine doivent être amplifiés pour atteindre l'objectif de rénovation du parc au niveau BBC en 2050 et éradiquer les passoires thermiques à l'horizon 2030. **Une enveloppe de 2 milliards d'euros est mobilisée sur 2021 et 2022.**

	MaPrimeRénov' avant le 1 ^{er} janvier 2021 (575 M€)	MaPrimeRénov' après le 1 ^{er} janvier 2021 (2 Md€)
Propriétaires occupants	Ménages très modestes et modestes éligibles	Tous les ménages sont éligibles
Propriétaires bailleurs	Non éligibles à MaPrimeRénov'	Éligibles à MaPrimeRénov'
Copropriétés	Non éligibles à MaPrimeRénov'	Éligibles à MaPrimeRénov'

Et en Centre-Val de Loire ?

Dept	Nombre de logements rénovés à fin avril 2021	Montants des travaux	Montants d'aides
18	1 647	16 408 961 €	4 941 752 €
28	2 478	30 836 558 €	11 073 159 €
36	1 248	12 485 865 €	3 632 638 €
37	2 445	22 464 961 €	6 137 023 €
41	1 892	18 912 542 €	5 353 859 €
45	3 315	38 342 089 €	12 081 380 €
Région	13 025	139 450 976 €	43 219 811 €

Témoignages de bénéficiaires

Denis Lanthiez (habitant à Thauvenay - 18)

« Construite au XIXe siècle, mon habitation avait bénéficié de premiers travaux d'isolation (huisseries et isolation intérieure). Je voulais rénover ma toiture dans les 10 ans et lorsque j'ai appris par l'ANAH que je pouvais bénéficier du dispositif MaPrimeRénov', cela a été un élément déclencheur.

J'ai bénéficié d'une subvention de près de 6 400 € qui m'a permis d'isoler ma toiture (80 % du montant des travaux d'isolation du toit), de remplacer les fenêtres de toit et d'installer un poêle à bûches, en complément de mon chauffage par pompe à chaleur.

Je pense que les dépenses complémentaires que j'ai engagées seront amorties par les gains énergétiques engendrés en 4-5 ans.

Les travaux, terminés cet hiver, me donnent déjà la satisfaction de ne plus chauffer l'extérieur, et apportent un réel confort thermique intérieur. »



Pascal Zeman (habitant à Cloyes les Trois Rivières – 28)

« J'ai rénové une ferme ancienne construite avec des matériaux traditionnels. J'envisageais de changer mon installation de chauffage (au gaz) pour réduire mes factures énergétiques et le dispositif MaPrimeRénov' m'a permis de me lancer dans une rénovation plus complète et plus performante que celle que j'avais envisagée. En effet, j'ai non seulement opté pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau et d'un chauffe-eau thermodynamique, mais j'ai aussi intégré dans ce projet de rénovation l'isolation complète de la toiture sous combles (396 m² de surface).

Ces travaux d'isolation devraient réduire de 25 % les pertes de chaleur du logement. Cette partie isolation a été subventionnée aux 2/3 par le dispositif MaPrimeRénov' (CEE et aides ANAH), et 35 % du montant global des travaux sont restés à ma charge.



L'étiquette énergétique de mon habitation passera de E (avant travaux) à D (après travaux), avec un gain de consommation énergétique de 35 %.

Ainsi, depuis cet hiver, mon logement bénéficie d'une installation de chauffage neuve et d'une isolation des combles récente et performante.»

Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux

Subvention aux bailleurs sociaux

C'est quoi ?

Une partie du parc de logement social est aujourd'hui **vétuste ou inadaptée aux besoins actuels**, notamment au regard de ses caractéristiques et des aspirations des demandeurs. En raison de son ancienneté, ce parc présente également de faibles performances thermiques (il est constitué de passoires thermiques) et nécessite **des travaux de rénovation thermique indispensables**, tant pour lutter contre le réchauffement climatique que pour permettre une maîtrise des charges des locataires. Toutefois, au regard des coûts inhérents à ce type de rénovation lourde, l'équilibre financier des opérations peine à se concrétiser sans subventions complémentaires.

Soutenir la réhabilitation constitue aussi l'opportunité de soutenir l'émergence d'une filière industrielle de solutions de rénovation énergétique globale et très performante.

Enfin, si elle se généralisait, l'aide à la réhabilitation participerait à la lutte contre l'étalement urbain, en réduisant la vacance de logements sociaux non adaptés et de mauvaise qualité.

La mesure vise à soutenir, par l'octroi de subventions aux organismes HLM, aux collectivités ou aux maîtres d'ouvrage d'insertion (associations, etc.) :

- la **restructuration lourde de logements sociaux existants** vétustes et inadaptés, accompagnée de travaux de rénovation énergétique, pour créer une offre plus adaptée aux besoins,
- la **rénovation thermique globale** avec une ambition renforcée visant à atteindre les standards les plus élevés (sortie du statut de « passoire énergétique » avec obtention du label BBC rénovation par exemple), sous réserve de justifier que les dispositifs existants ne suffisent pas à financer l'opération,
- le **déploiement de solutions industrielles pour la rénovation énergétique**. Il s'agit désormais de passer à une échelle de projets plus significatifs en France, en massifiant le procédé en prenant exemple sur EnergieSprong. Ce programme ambitieux a pour objectif de rénover en moins d'une semaine, à moindre coût et avec un objectif de consommation d'énergie nulle.

Et en Centre-Val de Loire ?

Dept.	Lauréats	Nombre de logements rénovés	Montant des travaux	Montants d'aides
18	France Loire – logements familiaux et foyer pour personnes âgées ou handicapées (Saincoins, Vierzon et Orval)	189	8 758 987 €	1 712 080 €
28	Le Logement Dunois – logements familiaux (Châteaudun)	32	950 000 €	759 489 €
37	Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire – Foyer de jeunes travailleurs (Chinon)	22	1 100 000 €	385 000 €
41	Résidence Clémenceau – Foyer de jeunes travailleurs (Vendôme)	44	1 700 000 €	595 000 €
45	Coallia – Foyer de jeunes travailleurs (Gien)	34	2 496 000 €	873 600 €
Région	Total	321	15 004 987 €	4 325 169 €

Témoignage de lauréat

Marie-Paule Levy-Louapre, présidente, et Louis-Marie Mercier de Beurouvre, directeur, du foyer de jeunes travailleurs Résidence Clémenceau à Vendôme, Loir-et-Cher

« Au fil des années, le bâtiment Balzac de notre foyer, construit dans les années 1970, s'était dégradé et ne répondait plus aux exigences de confort et à la qualité énergétique que l'association souhaitait pour les résidents. Pour apporter aux jeunes travailleurs un meilleur environnement de vie quotidienne, il a été décidé de réhabiliter complètement le bâtiment. L'isolation sera complètement refaite, le toit sera étanchéifié avec une isolation thermique performante et les réseaux d'eau et d'électricité seront revus dans leur totalité. Une isolation phonique est même prévue entre chaque logement.

En 2021, c'est le plan de relance qui a rendu possible la faisabilité d'ensemble du projet, au côté de nombreux partenaires : la Région, le Département, la Commune et la Communauté de Commune, la Caisse d'Allocation Familiale, et les partenaires bancaires et sociaux comme Action Logement. En effet, il manquait presque un tiers des financements qu'il fallait compléter.

Dès 2022, le Balzac pourra de nouveau accueillir 48 jeunes travailleurs dans 44 logements dont 4 deux pièces. 3 logements seront accessibles aux personnes à mobilité réduites. »



Rénovation des bâtiments des collectivités

Dotations aux collectivités

C'est quoi ?

Avec un patrimoine bâti de plus de **225 000 bâtiments**, les collectivités disposent de leviers importants pour agir sur la consommation d'énergie du parc tertiaire.

Une exigence, fixée par la loi ELAN, existe déjà pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m², dont les bâtiments publics, à savoir la **réduction des consommations d'énergie de 40 % d'ici 2030** (par rapport à 2010), de 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050.

Une enveloppe d'**1,3 Milliard d'euros** du plan de relance est dédiée à la rénovation des bâtiments des collectivités locales et des Départements, répartie ainsi :

- 650 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments des communes et des EPCI, dont environ **26 millions d'euros pour les collectivités** en région Centre-Val de Loire,
- 300 millions d'euros fléchés pour la rénovation thermique des **bâtiments des conseils départementaux**, dont environ **15 millions d'euros pour les départements** de la région Centre-Val de Loire.

Ces enveloppes sont déléguées aux préfets selon les modalités habituelles de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

De plus, 600 millions d'euros sont délégués aux **conseils régionaux pour les mobilités douces et la rénovation des lycées**, dont environ 23 millions d'euros pour la Région Centre-Val de Loire. **17 millions d'euros ont été fléchés vers la rénovation énergétique des lycées en Région Centre-Val de Loire.**

Enfin, une troisième enveloppe de 50 millions d'euros est fléchée sur la rénovation thermique des **équipements sportifs structurants** (piscines, gymnases, salles spécialisées) des communes et des EPCI. Cette enveloppe est mise en œuvre par l'Agence nationale du sport.

Et en Centre-Val de Loire ?

Dept.	Montants d'aides
18	3 267 457,00 €
28	4 507 460,00 €
36	2 375 312,00 €
37	5 374 941,00 €
41	3 683 533,00 €
45	6 342 788,00 €
Région	25 551 491 €

Témoignage de lauréat

Vincent Millan, maire d'Argenton-sur-Creuse, Indre

« Ma commune a fait réaliser un bilan énergétique sur l'ensemble des bâtiments municipaux par un conseiller en énergie partagé du syndicat départemental d'énergies de l'Indre.

Afin de faire des économies d'énergie, d'améliorer la qualité de l'éclairage et de préserver l'environnement, ce bilan nous a conduit à décider de changer des éclairages vétustes et énergivores dans plusieurs bâtiments, de remplacer les chaufferies des écoles élémentaires Paul Bert et Gorge Sand et de refaire l'isolation du toit de l'école maternelle Clos-du-verger.

Nous avons obtenu pour cela des subventions du plan de relance, sur un montant total de travaux de près de 300 000 € HT.

Le remplacement des éclairages par des types LED plus performants, plus confortables et plus économes a débuté ; les économies d'énergie générées devraient permettre un retour sur investissement sur 5 ans. La consultation des entreprises pour les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle, complétée par une isolation par l'extérieur, est en cours ; nous ferons les travaux durant les vacances de l'année scolaire 2021-2022.

Les chaufferies des deux écoles est notre plus gros chantier, qui se déroulera cet été, pour environ 200 000 € HT de travaux, aidés à 50% par le plan de relance. Les deux chaudières au gaz actuelles ont 30 ans. De plus, ces écoles ont fait l'objet de travaux d'isolation et la puissance des chaudières n'est plus adaptée. Avec l'installation d'une régulation performante et la rénovation du calorifugeage des installations, nous comptons faire 30% d'économies d'énergie. »



Rénovation des bâtiments de l'Etat

Appel à projet

C'est quoi ?

Les bâtiments publics de l'Etat représentent **100 millions de m²** et doivent donc prendre une part substantielle à l'effort national de rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit aussi de moderniser les lieux de notre vie collective, dans un devoir d'exemplarité rappelé par la Convention citoyenne pour le climat.

L'objectif est la diminution de la facture énergétique, un gain de confort pour les usagers et les agents (notamment une meilleure protection face aux vagues de chaleur) et une réduction de l'empreinte énergétique et environnementale de l'Etat.

Les modalités de financement et de pilotage opérationnel sont adaptées aux différents segments de bâtiments, avec **deux appels à projets** : un concernant **les bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche**, un autre pour **l'ensemble des autres bâtiments de l'Etat**.

Les critères de sélection prennent en compte **l'impact sur la relance**, grâce à une réalisation rapide des projets, **l'impact énergétique et environnemental**, les projets présentant les meilleures performances énergétiques et environnementales étant retenus, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité.

Trois types d'opération de rénovation sont éligibles : **les actions dites à « gain rapide »** présentant un fort retour sur investissement (contrôle, pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...) **les travaux de rénovation énergétique** relevant du gros entretien ou du renouvellement des systèmes (isolation du bâti, changement des équipements...) ainsi que **les opérations immobilières de réhabilitation lourde** incluant d'autres volets que la rénovation énergétique (mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, confort...)

Et en Centre-Val de Loire ?

Dept.	Nombre de bâtiments lauréats	Montant des travaux	Montants d'aides
18	55	13 424 484 €	13 424 484 €
28	19	4 336 474,00 €	4 336 474 €
36	27	11 330 606 €	11 330 606 €
37	48	18 483 458 €	18 483 458 €
41	27	6 553 307 €	6 553 307 €
45	41	37 418 525 €	23 764 164 €
Région	217	91 546 854 €	77 892 493 €

Pour plus d'informations : <http://cartographie-plan-de-relance.portail-die.fr/batiments>

Témoignages de lauréats

Brieuc Dubreil, directeur général adjoint du CROUS Orléans-Tours, gestionnaire de la résidence universitaire Grandmont à Tours, Indre-et-Loire

« Les cinq bâtiments de la résidence universitaire Grandmont à Tours ont été construits dans les années 60 sur le même modèle, en forme de tripode organisé autour d'un point central desservant trois ailes. Ils comprennent au total 672 chambres. Les travaux de rénovation énergétique aidés par le plan de relance sont donc de grande ampleur. Ils prévoient une isolation thermique par l'extérieur des façades, des toitures terrasses et planchers en contact avec l'extérieur, le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries possédant un coefficient thermique élevé et un impact environnemental limité, la fourniture et la pose d'un éclairage basse consommation, ainsi que la mise en place d'une pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques sur les toitures terrasses.

Les gains énergétiques attendus sont de 20% à 25% à minima par rapport aux dépenses actuelles, qui s'accompagneront d'une amélioration du confort thermique des résidents. »



Ministère de l'Intérieur – Hôtel de Police (45- Orléans)

« Ancienne usine réhabilitée en 1988, l'Hôtel de police d'Orléans héberge les services de la sécurité publique, de la police judiciaire et de la sécurité intérieure.

Les travaux programmés permettront d'améliorer la performance énergétique du bâti (isolation de combles, d'une façade et d'une toiture terrasse, changement de menuiseries extérieures, changement de luminaires...), avec des gains énergétiques attendus de l'ordre de 20 % à 50 % selon la nature des travaux.

Par ailleurs, une partie des travaux prévus concerne la rénovation du plateau technique du service régional d'identité judiciaire d'Orléans.

L'ensemble des travaux répond pleinement aux objectifs de France Relance, favorisant la relance de l'économie locale et du secteur du bâtiment : les premiers travaux débiteront dès le second semestre 2021 et les fins de travaux s'échelonnent entre fin 2021 et le printemps 2022.

La rénovation des bâtiments bénéficiera aux usagers du service public tout autant qu'elle contribuera à l'amélioration des conditions de travail des agents. »





Contact presse

pref-communication@loiret.gouv.fr / Tél : 02.38.81.40.35